###

### 4 rue du Dr. Schweitzer

### 93700 Drancy

ce.0930119z@ac-creteil.fr

01 41 60 83 15

**CAHIER DES CHARGES**

**Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)**

**VOYAGE SCOLAIRE Strasbourg 2021**

Etabli en application du nouveau code des marchés publics (CMP)

SEJOUR Strasbourg du 11/10/2021 matin au 15/10/2021 matin

19 élèves (15 à 18 ans) et 5 accompagnateurs.

**Dénomination de l’établissement public donneur d’ordres**

LYCEE : EUGENE DELACROIX

ADRESSE : 4 Rue du Dr. Albert SCHWEITZER

CP VILLE : 93700 DRANCY

Classification produits : Séjours pédagogiques ou culturels

Allotissement : le marché comporte 1 lot

Pouvoir adjudicateur  Christian GLOMERON, Chef d’établissement

Personne responsable du suivi du présent marché : Eric PINET, Gestionnaire/Comptable

**Règlement de l’appel d’offres :**

Date limite de réception des offres : Mardi 04 Mai à 12h00

Offres à déposer sur le site de l’AJI

**Article 1er – Objet du marché**

Le Lycée EUGENE DELACROIX envisage d’organiser 1 voyage scolaire à Strasbourg. (Voir détail à l’article 4)

**Article 2 – Allotissement**

Le marché comporte 1 lot

**Article 3 – Prix du séjour**

Le prix du séjour devra comprendre :

* Le transport aller-retour en train
* Le trajet en train pour visiter Colmar
* Le logement en auberge de jeunesse
* Les repas du repas du soir du premier jour au petit déjeuner ou déjeuner du dernier jour selon horaires
* Une régie pour les transports prévus sur place
* Les réservations et droits d’entrées des visites du programme
* 1 carnet de voyage comprenant le déroulement du séjour détaillé, les éléments techniques et un guide touristique de la région visitée pour le professeur responsable du voyage
* L’assurance responsabilité civile organisateur
* Une messagerie vocale destinée à l’information des parents
* Une assistance en cas d’urgence 24h/24 et 7j/7.
* L’assurance « évènements graves ».
* L’assurance annulation COVID

–

* les prix sont fermes et il doit être fait mention de la durée de leur validité.
* les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation (aucun prix « à partir de » ne sera accepté)
* le voyage sera annulé si le nombre de participants élèves n’est pas respecté sur la base du minima publié

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs. Ils devront obligatoirement être présentés à l’aide du document « Décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF) joint en annexe, datés et signés.

Le versement d’une somme forfaitaire par le voyagiste pour la préparation du voyage au profit du chef de projet doit être écarté au bénéfice d’une diminution du coût du voyage répartie sur l’ensemble des participants.

Le règlement s’effectuera par mandat administratif. Des acomptes pourront être versés à l’entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC. Le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait. Tous les versements seront faits suite à émission d’une facture et réglés par mandatements administratifs sur le compte indiqué.

**Article 4 – Détail de la prestation demandée / programme :**

-4 nuits sur Strasbourg, en auberge de jeunesse.

-concernant le choix de l'auberge, plusieurs critères ont été retenus: 1/une auberge qui fournisse un service de restauration afin qu'elle nous fournisse les paniers repas du midi, les diners le soir, et le petit déjeuner le matin ; 2/une auberge disposant d'une salle de travail avec accès wifi et vidéoprojecteur afin de pouvoir mettre les élèves au travail le soir 3/une auberge située dans le centre-ville de Strasbourg afin que nous puissions nous passer du car.

-concernant le moyen de locomotion: dans une démarche éco responsable et parce qu'un car mobilisé 5 jours pour en réalité peu de déplacements nous paraît superflu, nous souhaitons partir avec les élèves en train. Il faudrait également prévoir une enveloppe pour que nous puissions prendre une fois ou deux les transports en commun pour nous rendre dans le quartier européen de Strasbourg, excentré par rapport au centre-ville. Il faudrait aussi prévoir un aller-retour en train pour Colmar (voir plus bas les activités proposées)

-question des repas à fournir par les familles des élèves Les repas midi J1 doivent être fournis par les familles.

-nous suggérons la prise d'un repas typiquement alsacien en taverne (avec choucroute de poisson pour les élèves ne mangeant pas de porc)

**-Les visites et sites à inclure dans le programme:**

Quartier européen de Strasbourg : le Parlement européen; le Conseil de l’Europe; le Palais des Droits de l’Homme (où siège la Cour Européenne des droits de l’Homme)

* pour ces visites sur le thème de l’UE et des valeurs aussi qu’elle incarne, nous demandons des visites guidées en anglais à thèmes: par exemple, les symboles et valeurs de l’UE; ou encore une visite centrée aussi sur l’architecture de ces immeubles qui datent de l’après-guerre, et qui, je pense, sont censés incarner les valeurs de l’Europe et du “plus jamais ça” dans leur architecture.

nous suggérons également une visite commentée de Strasbourg en bateau: cela a une vraie valeur ajoutée car ces visites permettent de se rendre compte de l'histoire de la ville, de son étalement urbain progressif

nous suggérons une journée à Colmar (activité gérée par les enseignants)

prévoir un ou deux temps libres sur Strasbourg (activités gérées par les enseignants)

**Article 5 – Divers**

Ce cahier des charges devra être paraphé et joint à l’offre de l’organisme pour accord.

Les voyagistes candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l’arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu’avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

 DRANCY, le 12/04/2021

 Le chef d’établissement,

Pouvoir Adjudicateur